# Secrétariat du Grand Conseil

PI 11755

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 7 octobre 2015

# Projet de loi

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### Art. 1 **Budget d'exploitation**

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

a) total des produits : 1 058.0 millions de francs b) total des charges: 1 001.3 millions de francs 56.7 millions de francs

c) résultat de gestion :

d) cash flow de gestion: -26.5 millions de francs

#### **Budget d'investissement** Art. 2

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 192,8 millions de francs (184,0 millions de francs d'investissements opérationnels nets et 8,8 millions de francs d'investissements financiers), est approuvé.

> Certifié conforme La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

PL 11755 2/20

# EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2016 adopté par le conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) en date du 3 septembre 2015 et vous propose de l'approuver.

# 1. Contexte

Les prix de l'électricité du marché de gros en Suisse et en Europe ont continué de baisser en 2014 et 2015. Ils dépendent d'une part des prix du charbon qui servent de référence au prix de l'électricité en Allemagne et d'autre part du prix des certificats CO₂. Cette diminution s'explique, pour plus de 50%, par la baisse du taux de change €/CHF, par les prix du charbon qui ont perdu 19% de leur valeur depuis le début de l'année 2014 (38% depuis le début de 2013) et par la poursuite des investissements subventionnés dans les nouvelles énergies renouvelables (NER). Il semble qu'à court et moyen terme, les prix du marché de gros ne devraient pas repartir à la hausse.

Sur le plan fédéral, le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral a été adressé aux Chambres fédérales en automne 2013. Le Conseil national et le Conseil des Etats l'ont examiné en 2014 et en 2015. Les divergences entre les deux conseils devraient être traitées en 2015 et 2016 pour une possible entrée en vigueur des diverses modifications de lois et d'ordonnances en 2017. Les éventuelles exigences légales nouvelles concernant notamment l'efficacité énergétique, le régime de la rétribution à prix coûtant (RPC) et le soutien à la grande hydraulique restent indéterminées à ce stade.

Suite à l'acceptation de l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse » du 9 février 2014, les négociations entre la Suisse et l'Union européenne (UE) visant un accord dans le domaine de l'électricité est suspendu de même que la clarification des thématiques en lien avec un tel accord (séparation juridique des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), fiscalité et aides d'Etat, questions institutionnelles).

Le Conseil fédéral a mis en consultation en automne 2014 un projet d'arrêté fédéral soumis à référendum prévoyant l'ouverture complète du marché de l'électricité pour 2018. La suite que le Conseil fédéral souhaite donner au projet n'a pas été communiquée à ce stade. En parallèle, l'OFEN

travaille sur un projet de révision de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité qui devrait être présenté au parlement en 2017. Une ouverture complète du marché de l'électricité à l'horizon 2018 paraît relativement improbable.

Le projet de convention d'objectifs avec les SIG annoncé par le Conseil d'Etat a été soumis aux communes genevoises. Cette convention a principalement pour buts :

- de préciser les objectifs prioritaires des SIG dans leurs « missions principales » que sont la fourniture d'eau potable, de gaz, d'électricité et d'énergie thermique ainsi que le traitement des déchets et des eaux usées;
- de définir les missions complémentaires d'intérêt public assumées par les SIG en appui aux objectifs cantonaux en matière d'énergie, de gestion des déchets et de protection des eaux;
- d'attribuer une part du résultat de gestion des SIG à l'Etat de Genève et aux communes.

L'instauration d'un dividende en faveur des collectivités publiques propriétaires des SIG nécessite une modification de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (L 2 35). Un amendement au projet de loi 11471<sup>1</sup>, actuellement en suspens devant la commission de l'énergie et des SIG, sera déposé à l'issue de la consultation des communes aujourd'hui en cours. L'entrée en vigueur de la nouvelle rémunération des propriétaires des SIG est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et est dès lors déjà intégrée aux budgets 2016 de l'Etat de Genève et des SIG.

# 2. Commentaires généraux sur le projet de budget 2016 des SIG

Conformément aux dispositions prévues par le projet de convention d'objectifs, pour optimiser les ressources de l'entreprise, les SIG ont lancé un programme visant la diminution des charges d'exploitation (projet «leviers de performance»). L'objectif est la diminution des charges de 5% d'ici fin 2018 et de 8% d'ici fin 2020, soit une économie de 30 millions de francs à terme. Les premiers effets se feront sentir en 2016 avec une diminution prévue des charges de 7,6 millions de francs à périmètre constant.

Projet de loi modifiant la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG) (L 2 35) (Attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes)

PL 11755 4/20

La politique d'investissements des SIG, qui s'élève à 192,8 millions de francs en 2016, est orientée sur deux priorités :

- maintenir des réseaux et ouvrages techniques de grande qualité pour assurer un approvisionnement sûr, des prestations fiables et la sécurité de la population genevoise;
- contribuer activement à la transition énergétique, conformément aux politiques fédérales et cantonales, en investissant en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

En 2016, les SIG investiront notamment 41 millions de francs pour développer un réseau thermique écologique, particulièrement à partir de l'eau du lac, moyen le plus sûr d'atteindre les objectifs cantonaux en matière de diminution du CO<sub>2</sub>. Ce type d'investissement est également une opportunité pour dynamiser l'économie locale.

Le cadre réglementaire, conjoncturel et concurrentiel accroît la pression sur la capacité d'autofinancement et sur l'endettement des SIG. Les emprunts nets, prévus en hausse à fin 2016, se situeront à 570 millions de francs et 850 millions de francs si l'on tient compte du solde dû à la caisse de pension pour sa recapitalisation. La maîtrise de cet endettement reste une priorité pour l'entreprise. Il est à noter que les SIG ont émis avec succès en 2015 un emprunt obligataire, démontrant la bonne santé de l'entreprise et son attractivité financière.

Dans ce contexte concurrentiel accru, les SIG comptent avant tout sur une baisse de la consommation de leurs clients pour contenir leurs factures énergétiques et demeurer compétitifs. Le programme éco21 des SIG, dont l'objectif est d'atteindre 130 GWh d'économies d'électricité annuelles à fin 2016, met en pratique l'idée que le kilowattheure qui coûte le moins cher et qui pollue le moins est celui qui n'est pas consommé.

# 3. Budget 2016 – données essentielles

en millions de francs	Réel 2014	Estimé 2015	Budget 2016	Ecart Budget- Estimé 2015	Ecart Budget- Réel 2014
Produits	1'021.8	1'050.1	1'058.0	8.0	36.2
Achats d'énergies	-378.6	-357.2	-357.1	0.1	21.5
Charges d'exploitation et autres charges	-365.4	-369.1	-365.6	3.5	-0.2
Amortissements	-134.0	-135.2	-139.7	-4.5	-5.7
Charges financières et produits financiers	2.3	-5.3	-17.6	-12.3	-20.0
Redevances et subventions	-82.6	-110.5	-121.4	-10.9	-38.7
Résultat de gestion	63.5	72.7	56.7	-16.0	-6.8
Prélèvement des propriétaires			-30.0	-30.0	-30.0
Résultat après prélèvement	63.5	72.7	26.7	-46.0	-36.8
Capacité d'autofinancement	197.5	207.9	166.4	-41.6	-31.1
Investissements	-199.5	-152.6	-192.8	-40.3	6.7
Cash flow de gestion	-2.0	55.4	-26.5	-81.8	-24.4
Evolution endettement net	523.9	523.3	566.7	43.3	42.7
Avec solde CAP (total 488 M CHF)			850.3		
Effectifs (EPT)	1'610.2	1'618.0	1'615.0	-3.0	4.8

# **Produits**

Le budget 2016 des produits s'élève à 1 058 millions de francs, en légère hausse par rapport à l'estimé 2015. Aucune modification tarifaire n'est prévue au budget 2016 des SIG. La hausse des produits par rapport à 2015 est donc essentiellement due à une augmentation prévue des volumes dans les secteurs gaz, thermique et télécom. A noter également une hausse du supplément fédéral pour les énergies renouvelables et de la taxe CO<sub>2</sub> ainsi que l'introduction d'une nouvelle taxe fédérale sur les eaux usées pour le traitement des micropolluants. En revanche, les produits électricité seront en baisse en 2016, conséquence d'une diminution prévisible de la consommation et de la pression accrue de la concurrence.

# Achats d'énergies

Les prévisions d'achats d'énergies s'élèvent à 357,1 millions de francs. La baisse des achats d'électricité, conséquence d'une part de la diminution des volumes vendus et d'autre part d'une baisse du prix moyen d'approvisionnement en électricité, est compensée par une hausse des achats de gaz, corrélée à la hausse des volumes vendus.

PL 11755 6/20

# Charges d'exploitation et autres charges

Les charges d'exploitation et autres charges prévues au budget sont de 365,6 millions de francs, en baisse de 3,5 millions de francs par rapport à l'estimé 2015. Le programme de réduction des charges d'exploitation a été lancé courant 2015 avec comme objectif une économie de 5% des charges d'exploitation en 2018 et de 8% en 2020 par rapport au budget 2015 (à périmètre constant et sans licenciement). Les mesures d'économies déjà inscrites au budget 2016 devraient atteindre 7,6 millions de francs à fin 2016, soit 25% de la cible 2020. Ces efforts se reflètent également dans la projection des effectifs budgétés en baisse à 1615 EPT, par rapport à un estimé 2015 à 1618 EPT et un budget 2015 à 1622 EPT.

A relever toutefois qu'une hausse des charges « hors périmètre » est prévue pour faire face à la poursuite du renforcement des contrôles des branchements gaz, au développement d'activités comme la thermique et le solaire et à l'abaissement partiel du bassin de rétention de Verbois pour évacuer les sédiments.

Les charges tiennent compte également d'un montant de 22,0 millions de francs d'engagement de retraite budgétés pour les besoins de couverture de la caisse de pension.

# **Amortissements**

Les amortissements s'élèvent à 139,7 millions de francs. La hausse par rapport à 2015 s'explique essentiellement par le programme GEothermie 2020 dont la phase d'études s'intensifie (8,0 millions de francs en 2016).

# Charges et produits financiers

L'écart défavorable par rapport à 2015 sur les charges et produits financiers s'explique d'une part par une hausse modérée de charges d'intérêts et d'autre part par une baisse marquée des produits financiers expliquée essentiellement par la diminution des dividendes à recevoir d'EOSH de 8 millions de francs (ordinaire et soulte) et par la baisse attendue du dividende EDH à 5 millions de francs par rapport à 7,5 millions de francs en 2015.

# Dividende, redevances et subventions

La forte augmentation prévue en 2016 provient notamment de la hausse du supplément fédéral pour la promotion des énergies renouvelables et la protection des eaux de 1,1 à 1,3 cts/kWh (+ 5,4 millions de francs) et par l'introduction d'une taxe fédérale sur les eaux usées pour le traitement des

micropolluants (+ 5,0 millions de francs). Après la hausse de 2015, la redevance pour l'utilisation du domaine public reste stable en 2016 à 40,8 millions de francs.

Le budget 2016 des contributions en faveur des collectivités publiques tient en outre compte de l'attribution d'une part du résultat de gestion des SIG à leurs propriétaires de 30 millions de francs.

Les montants principaux sont les suivants :

40,8	Redevance pour l'utilisation du domaine public
7,5	Redevances hydrauliques
5,4	Fonds énergie des collectivités publiques
10,3	Redevance pour le financement du réseau secondaire des eaux usées
4,5	Redevances réglementaires à l'Etat en matière de droit d'eau
30,0	Attribution d'une part du résultat de gestion en faveur des propriétaires

# Investissements

Le budget d'investissement des SIG s'élève à 192,8 millions de francs. Ce budget reste dans la moyenne des 3 dernières années si l'on exclut le remboursement en 2015 de la créance du CERN à l'égard des SIG (32,6 millions de francs). Pour tenir compte des décalages et abandons de projets au cours de l'exercice budgétaire, une réduction de 31,5 millions de francs a été prise en considération dans le calcul du budget global des investissements.

Orientés sur le maintien et le développement des réseaux ainsi que sur l'engagement dans la transition énergétique, les investissements prévus (avant réduction de 31,5 millions de francs) comprennent notamment :

- 97,0 millions de francs pour l'ensemble des réseaux d'eau potable, de gaz et d'électricité afin d'assurer la fiabilité et la sécurité des prestations;
- 5,2 millions de francs pour la production hydraulique d'électricité;
- 8,3 millions de francs pour l'activité télécom, soit 30,5 millions de francs d'investissements bruts dont sont déduits 22,2 millions de francs de participation de Swisscom pour les investissements dans la FTTH;
- 25,2 millions de francs pour les activités eaux usées et valorisation des déchets, dont 7,7 millions de francs pour l'usine Cheneviers IV;
- 41,4 millions de francs pour le développement de l'activité thermique;
- 8,0 millions de francs pour la géothermie;
- 8,7 millions de francs pour le programme solaire;
- 6,9 millions de francs pour le programme éolien;

PL 11755 8/20

- 2,8 millions de francs pour l'efficience énergétique;
- 5,0 millions de francs pour la participation au capital de la société Pôle Bio.

# 4. Conclusion

Avec un résultat de gestion budgété à 56,7 millions de francs, avant attribution aux propriétaires des SIG, et une capacité d'autofinancement permettant en 2016 de couvrir les besoins de financement des investissements, le budget 2016 des SIG montre une bonne situation financière.

Les SIG devront veiller à préserver un niveau d'endettement proportionné à leur capacité financière, en tenant compte de l'attribution d'une part de leur résultat de gestion aux collectivités publiques propriétaires et des échéances de remboursement à la caisse de pensions. Dans ce contexte, la réduction des charges d'exploitation, la qualité des décisions d'investissements et des prestations fournies sont des axes prioritaires pour les Services industriels de Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

# Annexe:

Budget 2016 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration des SIG lors de sa séance du 3 septembre 2015

ANNEXE

# **Budget 2016**

Services Industriels de Genève

Version approuvée au Conseil d'administration du 3 septembre 2015



PL 11755 10/20

# Table des matières

Introduction	
Observations de M. Christian Brunier, Directeur général	. 1
Evolution de l'environnement politico-législatif et économique	. 3
Budgets d'exploitation et d'investissement de SIG	
Résultats prévisionnels SIG	6
Budget d'investissement	10

# Observations de M. Christian Brunier, Directeur général

Optimiser l'entreprise pour lui assurer un avenir maîtrisé et durable.

« Un entrepreneur doit voir des opportunités là où d'autres verraient des obstacles. » Richard Branson

Le monde de l'énergie vit une période de forts bouleversements. Marchés chaotiques, énergies polluantes bradées, libéralisations, régimes législatifs et réglementaires incertains et dumping sur les prix sont partie intégrante de notre quotidien. Nous devons gérer SIG avec agilité pour nous adapter aux changements continuels des marchés et des attentes clients tout en agissant sur le long terme.

Si ces défis inquiètent la branche énergétique, nous y voyons de grandes opportunités d'évolution pour SIG, bénéfiques pour l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

SIG, dont la moitié du chiffre d'affaires est exposée au marché, doit concilier ses missions de service public avec une compétitivité responsable sur les marchés libres.

### Consommer moins, consommer mieux

La concurrence s'accroît dans le secteur énergétique. Pour rester compétitive, notre entreprise mise sur la qualité des prestations et des produits. SIG fournit par exemple une électricité à 94% renouvelable, avec un taux de coupures parmi les plus bas du monde.

Pour contenir le montant de la facture énergétique de ses clients et demeurer concurrentielle, SIG mise avant tout sur une baisse de la consommation plutôt que sur une baisse des prix. Grâce à son programme éco21, l'entreprise possède l'un des rares programmes d'économie d'énergie efficace en Europe. Elle met ainsi en pratique l'idée que le kilowattheure qui coûte le moins cher et qui pollue le moins est bien celui que nous ne consommons pas.

SIG démontre qu'il est possible de consommer mieux et moins l'énergie en conservant un excellent niveau de confort. Nous souhaitons aujourd'hui faire de même, en interne, en optimisant les ressources de l'entreorise.

#### Leviers de performance en optimisant nos processus

SIG lance un projet de recherche de leviers de performance. Après avoir maîtrisé ses coûts, l'objectif de l'entreprise est désormais d'optimiser les processus pour diminuer ses charges de 5% d'ici fin 2018, et 8% d'ici fin 2020, soit une économie de 30 MCHF/an, ce qui n'est pas négligeable.

Cette action lancée en 2015 suscite l'adhésion au sein de l'entreprise et ses premiers effets se feront sentir en 2016 avec une diminution prévue des charges de 7.6 MCHF.

## 200 MCHF investis en faveur du bien-être de la population genevoise

Deux priorités dictent notre politique d'investissements conséquente, s'élevant à 193 MCHF en 2016 :

- 1) maintenir des réseaux et ouvrages techniques de grande qualité pour assurer un approvisionnement sûr, des prestations fiables et la sécurité de la population genevoise;
- 2) contribuer activement à la transition énergétique, conformément aux politiques fédérales et cantonales, en investissant en faveur des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

SIG investira notamment, en 2016, 41 MCHF pour développer un réseau thermique écologique. Lorsque nous évoquons la transition énergétique, nous abordons souvent le domaine de l'électricité. Pourtant, si SIG fournit déjà 94% d'électricité renouvelable, elle ne délivre qu'environ 15% de chaleur renouvelable, ce qui correspond seulement à 1 ou 2% de la demande d'énergie thermique du canton.

PL 11755 12/20

Développer la thermique renouvelable, particulièrement à partir de l'eau du lac, est le moyen le plus sûr d'atteindre les objectifs cantonaux en matière de diminution du CO2. Ce type d'investissement est également une belle occasion de dynamiser l'économie locale.

### Evolution de la dette

La dette évolue à SIG. A fin 2016, les emprunts nets se situeront à 570 MCHF, 850 MCHF si l'on tient compte du solde dû à la caisse de pension pour sa recapitalisation. Notre entreprises paie lourdement les reprises d'actifs de l'Etat (valorisation des déchets ; gestion des déchets verts; traitement des eaux usées) à des prix au-dessus du marché. Le refus d'accorder la garantie de l'Etat pour notre caisse de retraite a obligé, de surcroît, SIG à recapitaliser grandement la CAP (488 MCHF). De plus, le haut niveau d'investissements nécessaire pour garantir des prestations de qualité à des tarifs raisonnables et pour réussir la transition énergétique augmente d'autant la pression sur notre capacité d'autofinancement.

Ainsi, SIG a émis avec succès en 2015 un emprunt obligataire, démontrant la bonne santé de l'entreprise et son attractivité financière. SIG s'efforce en outre de contenir sa dette au-dessous d'un milliard de CHF, soit l'équivalent d'un an de budget de fonctionnement.

Finalement, les nouvelles règles d'investissement, plus strictes, nous permettent de privilégier la création de valeur, tout en respectant nos devoirs inhérents au service public. Cette rigueur devrait éviter la prise de risques inconsidérés.

# Prélèvement de nos propriétaires

Les propriétaires de SIG (l'Etat de Genève, la Ville de Genève et les communes genevoises) veulent percevoir, en plus des 40 MCHF par an environ de redevances, 30 MCHF par an sur le résultat net de l'entreprise. Ce prélèvement supplémentaire représentera une part d'environ 50% sur le résultat de gestion SIG non consolidé, prévu dans le plan d'affaires. Ce « dividende » prélevé, à SIG, par les propriétaires de SIG est un principe fréquemment appliqué dans le privé ou le public. Le Conseil d'administration et la Direction générale de SIG se sont fixés comme priorité : la maîtrise de la dette. Dans ce contexte, la fixation de ce dividende devra bien tenir compte de la capacité économique de SIG à réaliser ses missions et atteindre ses objectifs.

## Entreprise saine

Avec un résultat net de 57 MCHF (avant prélèvement des propriétaires), SIG est une entreprise qui se porte bien. En 18 mois, le nouveau Conseil d'administration et la nouvelle Direction générale, ont ramené le calme après quelques investissements discutables dans l'éolien, ont réorganisé l'entreprise sans vague, ont instauré une gestion plus rigoureuse des investissements dans des secteurs en développement et ont redonné un cap motivant à cette régie publique. L'heure est désormais à la concrétisation de la transition énergétique et à l'optimisation des processus, tout en renforçant le bonheur au travail des collaboratrices et collaborateurs car chacune et chacun obtient de l'entreprise davantage d'autonomie et de confiance. En échange, l'entreprise exige davantage d'efficience. Une évolution culturelle est en route!

Le développement durable constitue le socle des valeurs de SIG. Notre budget reflète cette volonté de gérer et de développer nos activités en intégrant des stratégies économiques, sociales et environnementales performantes et responsables.

# Evolution de l'environnement politico-législatif

### Fédéral

Le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 (SE-2050) du Conseil fédéral a été adressé aux Chambres fédérales en automne 2013. Le Conseil national l'a adopté fin 2014 en y apportant quelques modifications. Le Conseil des Etats devrait en délibièrer lors de la session parlementaire d'automne 2015. Les probables divergences entre les deux conseils devraient être traitées en 2016 pour une possible entrée en vigueur des diverses modifications de lois et d'ordonnances en 2017. Les éventuelles exigences légales nouvelles concernant, notamment l'efficacité energétique, le régime de la rétribution à prix coûtant (RPC) et le soutien à la grande hydraulique, restent indéterminées à ce stade.

En 2015, le Conseil fédéral a lancé en consultation le deuxième paquet de mesures de la SE-2050, lequel prévoit le passage d'un système d'encouragement (programmes Bâtiments, RPC) à un système d'incitation (taxe CO2 sur les combustibles « mazout et gaz naturel » et éventuellement sur les carburants, taxe sur l'électricité).

Suite à l'acceptation de l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse» du 9 février 2014, l'aboutissement des négociations entre la Suisse et l'Union européenne (UE) visant un accord dans le domaine de l'électricité est suspendu de même que la clarification des thématiques en lien avec un tel accord (séparation juridique des GRDs, fiscalité et aides d'Etat, questions institutionnelles). L'option d'un accord sur l'électricité limité dans le temps permettant une éventuelle participation au « Market Coupling» a été réfusée par l'UE.

Le Conseil fédéral a mis en consultation en automne 2014 un projet d'arrêté fédéral soumis à référendum prévoyant l'ouverture complète du marché de l'électricité pour 2018. Selon l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), des modifications législatives seraient nécessaires pour obtenir une majorité d'avorable des milieux intéressés. La suite que le Conseil fédéral souhaitte donner au projet n'a pas été communiquée à ce stade (juillet 2015). En parallèle, l'OFEN travaille sur un projet de révision de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité qui devrait être présenté au Parlement en 2017 (le choix des thématiques à réviser n'est pas encore connu).

Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le supplément fédéral pour promouvoir les énergies renouvelables à 1.3 ct/kWh à partir du 1e<sup>st</sup> janvier 2016 (1.1 ct/kWh en 2015, plafond à 1.5 ct/kWh). A certaines conditions, les entreprises à consommation d'électricité intensive peuvent en être remboursées. L'OFEN prévoit également pour 2016 une diminution importante des taux de rétribution (RPC) pour les installations obstoyoltaïques.

La rémunération exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques (WACC) a été fixée par la Confédération à 4,70% pour 2016 (stable à 4,70% depuis 2014).

Les tarifs Swissgrid pour l'utilisation du réseau de transport et les prestations de services système généraux pour 2016 ont évolués individuellement, mais représenteront globalement un coût relativement stable par rapport à 2015.

La Commission fédérale de l'électricité (ElCom) a commencé en 2015, et continuera en 2016, à tester auprès des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) son nouveau concept de qualification comparée désigné comme « Sunshine Regulation ». La régulation « cost-plus » actuelle sera renforcée par des indicateurs de performance et leur publication, dont la date n'est pas encore fixée, permettra au public intéressé des comparaisons exercant ainsi une pression réquilatoire accrue sur les GRD.

Du fait d'une évolution du cadre réglementaire européen et suisse, les entreprises basées en Suisse, et ayant des activités de négoce dans le marché de gros de l'énergie en lien avec des pays membres de l'UE, devront communiquer dès fin 2015 leurs données de transactions tant au réqualeur européen qu'à l'ElCom.

Un projet de loi fédérale pour le marché du gaz, en ouverture partielle depuis octobre 2012 sur la base d'une convention d'accès entre la branche gazière et les consommateurs industriels, devrait être présenté au Parlement pendant la prochaine législature (2015 - 2019). Des travaux à ce sujet ont été lancés par l'OFEN en 2015 en collaboration avec la branche gazière. Par ailleurs, le seuil d'éligibilité des consommateurs finaux pouvant accéder au marché selon la convention d'accès a été élevé en 2015 et la branche gazière travaille sur des adaptations au modèle de marché du gaz en Suisse pour 2017.

Du fait d'une diminution insuffisante des émissions de CO2, la taxe sur le CO2 prélevée sur les combustibles passera de 60 à 84 francs par tonne de CO2 en 2016. La prochaine augmentation pourrait avoir lieu en 2018 (à 96 ou 120 francs par tonne de CO2 en fonction de l'évolution des émissions de CO2).

La révision de la loi fédérale sur la protection des eaux (financement de l'élimination des micropolluants) a été adoptée par le Parlement en 2014 avec une mise en application prévue au 1<sup>∞</sup> janvier 2016 (taxe perçue auprès des STEP, 9 francs par habitant et par an).

Le Conseil fédéral devrait lancer en consultation d'ici fin 2015 un projet de révision de la loi fédérale sur les télécommunications.

### Cantonal

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a adopté en 2015 le MoPEC 2014 (Modèle de prescriptions énergétiques des cantons). Les cantons pourront le mettre en application dès 2015.

Le rapport de la Commission Energie et SI du Grand Conseil concernant le projet de Conception générale de l'énergie a été adressé avec des recommandations complémentaires au Grand Conseil le 1<sup>er</sup> septembre 2014, lequel ne l'a pas encore traité. Un plan directeur des énergies de réseau devrait être élaboré d'ici fin 2016.

Par ailleurs, différents projets de loi ou propositions de motions concernant SIG ont été déposés auprès du Grand Conseil dont notamment:

- Le Conseil d'Etat a déposé devant le Grand Conseil le 14 février 2014 un projet de loi sur l'organisation des institutions de droit public.
- ii) Une proposition de motion « pour la mise en conformité des SIG face aux défis des marchés de l'électricité » a été déposée au Grand Conseil le 14 mai 2014 et invite à réaliser une expertise concernant la création d'une société d'investissement

PL 11755 14/20

pour assurer l'approvisionnement énergétique, distincte de SIG afin de protéger ses infrastructures « fruits de lourds investissements ».

- iii) Un projet de loi modifiant la Loi sur l'organisation des Services industriels (LSIG) intitulé « Attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes » a été déposé au Grand Conseil le 10 juin 2014.
- iv) Un projet de loi modifiant la Loi générale sur les zones de développement intitulé « Pour des logements meilleur marché » et prévoyant la suppression de la finance de branchement a été déposé au Grand Conseil le 12 novembre 2014.

Un projet de révision de la loi cantonale sur les mines, et concernant la géothermie, devrait être mis en consultation fin 2015.

La signature d'une convention d'objectifs en matière de prestations d'intérêt public est envisagée entre SIG et le Conseil d'Etat.

# Évolution de l'environnement économique

Source: https://www.ge.ch/gpe/tel/syntheses/synthese\_juin\_2015.pdf

#### A Genève

Au premier trimestre 2015, le PIB se replie de 0,3% en termes réels par rapport au trimestre précédent dans le canton. Contrairement à la Suisse, le PIB genevois avait déjà ralenti au quatrième trimestre 2014 (+ 0.2%).

La situation est insatisfaisante dans l'industrie, la construction et le commerce de détail. Les résultats des enquêtes conjoncturelles indiquent que ces trois branches avaient entamé un repli dans la seconde partie de l'année 2014, soit avant la fin du cours plancher, le 15 janvier. De son côté, l'hôtellerie affiche un net fléchissement des nuitées au cours des quatre premiers mois de l'année, après une année 2014 record ; les visiteurs européens se font particulièrement rares.

Malgré la force du franc, les exportations de marchandises du canton à destination de l'étranger continuent de progresser à un rythme soutenu de janvier à mai. Dans le même temps, à l'échelon national, elles sont en nette diminution. Les exportations genevoises sont toutefois grandement tirées à la hausse par la bijouterie, dont l'impact en termes d'emplois pour l'économie du canton est réduit.

Le secteur financier genevois ne semble pas trop souffrir de la force du franc. L'appréciation globale des financiers de la place est en nette amélioration en trois mois. De même, la situation des affaires continue d'être jugée bonne dans les autres branches des services (transports, communication, informatique, activités juridiques et comptables, nettoyage, autres services aux entreorises, santé et action sociale, services personnels et activités récréatives).

Au premier trimestre, la croissance de l'emploi ralentit par rapport à fin 2014. De son côté, le chômage est stable. En mai, le taux se situe au même niveau qu'en janvier (5.5%).

En matière de prix, la tendance à la baisse se poursuit. En mai, la variation annuelle moyenne de l'indice genevois des prix à la consommation est de -0.3%

# Perspectives pour le canton de Genève

A Genève, le ralentissement conjoncturel ayant été plus précoce qu'à l'échelon national, le taux de croissance du PIB pour 2015 s'en ressentira (+ 0.5%). Pour 2016, les perspectives sont identiques à celles de la Suisse : + 1.3%.

L'économie du canton, plus dépendante de la zone dollar (Etats-Unis et Asie) que de la zone euro, est actuellement pénalisée par la mollesse conjoncturelle observée depuis le début d'année aux Etats-Unis et en Asie. Mais ce mouvement devrait s'inverser durant la seconde partie de l'année.

Le chômage étant en décalage par rapport à la conjoncture, il devrait progresser durant les prochains mois, plus encore en 2016. En moyenne annuelle, le taux devrait ainsi passer à 5.6% en 2015, puis à 6.0% en 2016.

Sous l'effet notamment de la baisse des prix à l'importation, le niveau des prix baissera en 2015 (- 1.0%). Le renchérissement devrait être stable en 2016 (0.0%).

### Prix de l'électricité

Les prix de l'électricité du marché de gros en Suisse et en Europe ont continué de baisser en 2014 et 2015. Ces prix dépendent d'une part des prix du charbon qui servent de référence au prix de revient marginal de l'électricité en Allemagne et d'autre part du prix des certificats CO2. Depuis le début de l'année 2014, le prix du ruban annuel 2016 en Suisse a chuté de 24%: il est passé de 52 CHF/MWh début 2014 à 39.4 CHF/MWh à fin juin 2015.

Cette diminution s'explique, pour plus de 50%, par la baisse du taux de change €/CHF, par les prix du charbon qui ont perdu 19% de leur valeur depuis le début de l'année 2014 (38% depuis le début de 2013) et par la poursuite des investissements subventionnés dans les NER.

A court et moyen terme, nous ne voyons pas les prix du marché de gros repartir à la hausse : Les capacités de production NER subventionnées en Allemagne continuent de progresser et atteint à fin 2014 87'000 MW (38'000 MW pour le photovoltaïque - 40'000 MW pour l'éolien et 9'000 MW pour la biomasse) alors que la consommation d'électricité en Allemagne continue de baisser (-3.5% em 2014 par rapport à 2013).

Budgets d'exploitation et d'investissement de SIG

PL 11755 16/20

# SIG

(MCHF)	Réel 2014	Estimé 2015	Budget 2016	Ecart Budget- Estimé 2015	Ecart Budget- Réel 2014
Produits	1'021.8	1'050.1	1'058.0	8.0	36.2
Produits hors FPPA	997.0	1'044.9	1'058.5	13.7	61.5
Produits des Fluides	867.7	916.5	925.1	8.6	57.4
Produits Eau	92.4	96.4	92.4	-4.0	0.1
Produits Eaux usées	81.9	95.7	95.6	-0.1	13.7
Produits Gaz	209.2	218.1	232.8	14.7	23.6
Produits Thermiques	38.9	43.4	46.7	3.3	7.8
Produits Autres énergies	0.0	0.1	3.4	3.4	3.4
Produits Electricité	445.3	462.8	454.2	-8.6	8.9
Produits Télécom	24.0	20.6	23.7	3.1	-0.2
Produits Traitements des déchets	61.0	58.4	59.2	0.8	-1.8
Autres produits d'exploitation	18.1	19.3	24.0	4.7	5.9
Produits des PTS	26.3	30.1	26.5	-3.6	0.2
FPPA	24.8	5.2	-0.5	-5.7	-25.3
Achats d'énergies	-378.6	-357.2	-357.1	0.1	21.5
Achats de gaz	-153.6	-157.5	-175.8	-18.3	-22.2
Achats thermiques	-0.5	-0.4	-0.4	0.0	0.1
Achats d'autres énergies	-1.2	-0.3	-0.5	-0.2	0.7
Achats d'électricité	-223.3	-199.0	-180.4	18.6	42.9
Charges d'exploitation	-376.3	-380.4	-378.3	2.1	-2.0
Charges du personnel	-252.0	-256.5	-256.5	-0.1	-4.5
Honoraires et mandats externes	-25.4	-27.0	-28.0	-1.0	-2.7
Fournitures et consommables	-55.7	-53.3	-52.6	0.7	3.1
Frais d'évacuation des déchets	-14.5	-14.2	-11.0	3.1	3.5
Communication	-6.8	-7.5	-7.7	-0.3	-0.9
Frais généraux d'exploitation	-22.0	-22.0	-22.5	-0.5	-0.4
Autres charges	10.9	11.2	12.7	1.5	1.8
Engagement de retraite	-22.0	-22.0	-22.0		0.0
Prestations internes	32.9	33.2	34.7	1.5	1.8
Amortissements	-134.0	-135.2	-139.7	-4.5	-5.7
Charges financières	-33.7	-30.7	-32.2	-1.4	1.5
Produits financiers	36.1	25.4	14.6	-10.9	-21.5
Redevances et subventions	-82.6	-110.5	-121.4	-10.9	-38.7
Résultat net de gestion	63.5	72.7	56.7	-16.0	-6.8
Prélèvement des propriétaires			-30.0	-30.0	-30.0
Résultat après prélèvement	63.5	72.7	26.7	-46.0	-36.8
Capacité d'autofinancement		207.9	166.4	-41.6	166.4
Investissements	-199.5	-152.6	-192.8	-40.3	6.7
Investissements opérationnels nets	-168.1	-171.1	-184.0	-13.0	-15.9
Investissements financiers	-31.4	18.5	-8.8	-27.3	22.6
Cash flow de gestion	-2.0	55.4	-26.5	-81.8	-24.4
Cash flow libre	-63.4	9.3	-39.0	-48.3	24.4
Evolution endettement net	523.9	523.3	566.7	43.3	42.7
Avec solde CAP (total 488 MCHF)			850.3		
	Réel	Estimé	Budget	Ecart Budget-	Ecart Budget-

	Réel 2014	Estimé 2015		Ecart Budget- Estimé 2015	Ecart Budget- Réel 2014
Effectifs (EPT)	1'610.2	1'618.0	1'615.0	-3.0	4.8

### SIG

# Hypothèses essentielles

- Aucune modification tarifaire prévue au Budget 2016.
- > Hausse en 2016 du supplément fédéral pour les NER, de la taxe CO2 et introduction d'une taxe sur les micropolluants.
- Perte de part de marché sur l'électricité de 22% (339 GWh) sur les clients éligibles à fin 2016.
- Inflation sur les charges d'exploitation de 0.0 % + indexation réelle des salaires de 1%.
- Lancement du projet « Leviers de performance » en 2015, impact de -7.6 MCHF sur les charges d'exploitation 2016.
- ➢ Poursuite des programmes éco21 (13.4 MCHF en 2016) et GEothermie 2020 (8.6 MCHF en 2016).
- ➤ Baisse du retour de soulte Alpiq/EOSH de 35.2 MCHF en 2014 à 8.5 MCHF en 2015 et 2.7 MCHF en 2016.
- > Niveau d'investissements élevé en raison du développement de nouveaux projets mais limité à environ 190 MCHF.
- Prise en compte dans le calcul du résultat et du cash flow de gestion du prélèvement des propriétaires de 30 MCHF (décalage du paiement en n+1, impact sur l'année 2017 et suivantes sur le cash-flow libre).
- Emprunts nets à hauteur de 566 MCHF à fin 2016, 850 MCHF avec le solde du montant dû (cash) à la caisse de pension.

### Résultats prévisionnels

#### Résultat net et cash-flow de gestion

Le résultat net de gestion du Budget 2016 (avant prélèvement des propriétaires) est prévu en baisse par rapport aux années2014 et 2015 (Estimé). Ce recul s'explique essentiellement par la fin du financement partiel du programme éco21, par le fonds de péréquation pour l'utilisation du réseau électricité (-6.5 MCHF), par l'intensification des études concernant le programme de géothermie (-6.0 MCHF) et par la baisse du produit du retour de soulte d'Alpig (-5.9 MCHF).

Le lancement du projet « Leviers de performance » en 2015 et ses effets sur 2016 permettent de limiter l'impact financier négatif de ces développements. Les investissements ont été limités à environ 190 MCHF, montant qui permettra néanmoins d'assurer les développements des activités et la sécurité d'approvisionnement des réseaux. Sans le prélèvement des propriétaires de 30 MCHF, la capacité d'autofinancement des activités permettrait de dégager un cash-flow de gestion légérement positif. Avec le prélèvement des propriétaire de 30 MCHF, le cash-flow de gestion devient négatif à -26 MCHF.

L'endettement net devrait se situer proche de 880 MCHF si l'on tient compte de la totalité du montant dû à la caisse de pension de 488 MCHF.

#### Produits

Aucune modification tarifaire n'est prévue au Budget 2016. Malgré la baisse tarifaire prévue en octobre 2015, les produits gaz sont en augmentation en 2016 (volumes 2015 en baisse en raison de conditions climatiques cédementes au 1 er semestre). Le secteur Thermique prévoit également une hausse de ses produits (nouveaux raccordement et consommation calculée selon une année climatique normale). La baisse des produits électricité s'explique quant à elle par la diminution des volumes vendus (pertes de clients). Les produits Telecom sont prévus en hausse en 2016 avec la progresion de la commercialisation de FTTH. La hausse des taxes pour les énergies renouvelables, pour le CO2 et les micropolluants entraineront une hausse des coûts et par conséquent des produits puisqu'elles sont répercutées sur les clients d'environ +24 MCHF par rapport à 2015.

En ce qui concerne le FPPA pour l'utilisation du réseau, 2016 verra le rattrapage de 8.8 MCHF de la sous-couverture de 2014. En cumulé, le FPPA du réseau demeure négatif à fin 2016 de -8 MCHF. Une partie du FPPA cumulé pour l'énergie à fin 2014 (49 MCHF) devrait être dissout en 2015 (-17 MCHF) et en 2016 (-9 MCHF). Au total, le FPPA cumulé devrait être encore excédentaire de 28 MCHF à fin 2016 (y compris PCP).

### Achats d'énergies

Le coût moyen d'approvisionnement en électricité est prévu en baisse de 6.1% par rapport à 2015 à 7.35 cts/kWh (prix de marché, taux de change plus favorables). Cette baisse du coût d'approvisionnement moyen cumulée avec la baisse des volumes a pour conséquence une baisse des achats d'électricité de 9.3%.

Le coût moyen de la molécule de gaz (hors taxe CO2) est budgété en légère baisse (-0.05 ct/kWh). Cette baisse est compensée par la hausse de la taxe CO2 (+0.44 ct/kWh) et par la hausse des volumes. Au total les achats de gaz sont en hausse de 11.6% par rapport à 2015.

### Effectifs et Charges d'exploitation

Le projet « Leviers de performance » a été lancé courant 2015 avec comme objectif une économie de 5% des charges d'exploitation en 2018 et de 8% en 2020 par rapport au Budget 2015 (à périmètre constant et sans licenciement). Les pistes d'économies identifiées ont déjà été inscrites tant dans l'Estimé 2015 qu'au Budget 2016. Elles devraient atteindre un total d'économies de 7.6 MCHF à fin 2016 soit 25% de la cible 2020. Ces efforts se reflétent également dans la projection des effectifs budgétés en baisse à 1615 EPT, contre un Estimé 2015 à 1618 et un Budget 2015 à 1622.

A relever néanmoins qu'une hausse des charges « hors périmètre » est prise en compte avec la poursuite du renforcement des contrôles des branchements gaz, le développement d'activités comme la Thermique et le solaire, avec le développement du chiffre d'affaires, l'abaissement partiel du bassin de rétention de Verbois pour évacuer les sédiments. En outre, l'impact du renchérissement est estimé à 1.0 MCHF au Budget 2016.

### Autres charges d'exploitation

Les autres charges couvrent les coûts analytiques pris en compte pour l'engagement de retraite (financement de la recapitalisation de la caisse de pension) ainsi que la main d'œuvre interne activée (prestations internes).

PL 11755 18/20

#### Amortissements

La hausse des amortissements s'explique essentiellement par le programme GEothermie 2020 dont la phase d'études s'intensifie (8.0 MCHF en 2016, +5.8 MCHF vs 2015).

#### Charges et produits financiers

Légère hausse des charges financières en 2016 après une année 2015 dont la charge d'intérêts était particulièrement basse. La baisse des produits financiers s'explique essentiellement par la diminution des dividendes à recevoir d'EOSH de –8MCHF (ordinaire et soulte), et par la baisse attendue du dividende EDH à 5 MCHF contre 7.5 MCHF en 2015.

#### Redevances et subventions

La forte hausse des redevances s'explique d'une part par la hausse du supplément pour les énergies renouvelables (+5 MCHF) et d'autre part par l'introduction d'une taxe sur les micropolluants (+5 MCHF). La redevance pour l'utilisation du domaine public est stable par rapport à 2015 à environ 40 MCHF.

#### Investissements bruts

Si l'on ne tient pas compte du remboursement de la créance du CERN en 2015 (-32.6 MCHF), le budget global des investissements 2016 de 193 MCHF est dans la moyenne des trois dernières années (+4% vs 2015 estimé).

Les investissements prévus en 2016 pour les réseaux, le traitement des déchets, Telecom et l'infrastructure SIG s'élèvent à 150 MCHF. A ce montant s'ajoutent 80 MCHF pour les projets en développement tels que la Thermique (41 MCHF), la Géothermie (8 MCHF), Cheneviers IV (8 MCHF), le photovoltaïque, les autres NER et l'élicience énergétique (18 MCHF) ainsi que la participation au capital de Pôle Bio (5 MCHF). Pour tenir compte du décalage et de la non-réalisation de certains projets/ouvrages, une non-matérialisation de 15% (-32 MCHF) a été prise en compte dans le calcul du budget global des investissements

# **Investissements SIG**

		en MCHF
nvest	tissements opérationnels net, dont	184.0
Dist	ribution électricité, dont	50.3
>	Construction et renouvellement réseaux MT-BT	26.6
>	Remplacement liaison 130 kV	8.5
>		
>		
>		
>	Participations clients	11.t
Proc	duction électricité et Nouvelles énergies, dont	13.9
>	r regramme colume - recrementation	
>	Centrales hydrauliques	5.2
Gaz	, dont	12.8
>	Elimination des aciers anciens	6.0
>		
The	rmique, dont	41.4
>	Génilac	13.8
>		
>		
>	Chaufferies décentralisées	4.0
>		
>	Autres projets thermiques	10.9
Eau	potable, dont	33.9
>	Réseau et compteurs	
,	Participations clients	-0.0
Eau	x usées, dont	9.3
>		
>	Collecteurs	5.0
Valo	prisation des déchets	15.9
>	Cheneviers IV	7.7
Télé	écom, dont	8.3
>	FTTH	28.7
۶		
Géo	othermie	8.0
Serv	vices partagés, dont	21.8
>	Systèmes d'information	12 4
\$		
>		
nvestis	ssements financiers, dont	8.8
>	Eolien	6.9
>		
>		
>		
>	Dissolution partielle de la créance d'EnBW	5.8

PL 11755 20/20

# Investissements SIG

### Faits marguants

- Maintien d'un haut niveau d'investissements dans les réseaux, dans la movenne des trois dernières années
- Réalisation d'installations solaires d'une puissance de 4 MW
- Poursuite du développement des projets thermiques
- Achèvement de la construction de la nouvelle STEP à Chancy
- Etudes de détail pour la STEP de Villette
- Lancement des études détaillées pour le projet Cheneviers IV
- Poursuite du déploiement du projet Fibre Optique (FTTH)
- Poursuite des études pour le programme de Géothermie
- Non matérialisation de -15% (-31.5 MCHF) appliquée sur le total des investissements

# Investissements opérationnels

#### Distribution électricité: Budget 2016: 50.3 MCHF, +7.3 MCHF (par rapport à l'Estimé 2015)

Réalisation d'importants projets dans le domaine de la haute tension, tels que les rénovations de la ligne Foretaille-Chêne (5.6 MCHF), les 3 lignes 130kV dans les ouvrages CEVA (2.8 MCHF), les postes de Verbois (5.5 MCHF) et du Stand (14 MCHF).

#### Production électricité et Nouvelles énergies : Budget 2016 : 13.9 MCHF. +9.0 MCHF

Réalisation d'installations solaires d'une puissance de 4 MW, soit un prix moyen de construction de 2.07 CHF/W.

#### Distribution gaz: Budget 2016: 12.8 MCHF, +3.3 MCHF

Le renouvellement et renforcement du réseau (7 MCHF) et la poursuite du programme d'élimination des aciers anciens (6 MCHF).

#### Thermique: Budget 2016: 41.4 MCHF. -0.7 MCHF

Les investissements bruts sont stables par rapport à l'Estimé 2015 et comprennent les projets Genil.ac pour 12.4 MCHF, CADéco Jonction pour 8.0 MCHF, Les Vergers pour 4.0 MCHF, Chaufferies décentralisées pour 4.0 MCHF, Construction réseaux (dont Vieusseux-Tourelles) pour 5.7 MCHF, et plusieurs autres projets thermiques tels que Chapelle-Les-Sciers, Contracting Sous-Bois, Pré-du-Couvent, Versoix Fayards pour un total de 10.9 MCHF. Ces projets sont conçus avec des solutions énergétiques à plus faibles émissions de CO<sub>2</sub> et basés tout ou partie sur des énergies renouvelables.

### Eau potable: Budget 2016: 33.9 MCHF, +10.4 MCHF

Extension et renouvellement des réseaux de transport et de distribution d'eau (30 MCHF), y compris le remplacement de conduites en fonte grise (5.0 MCHF). Obligation de s'associer aux importants travaux annoncés par la Ville et le Canton pour respecter l'échéance de 2018 fixée par la Confédération pour le remplacement des enrobés routiers par du revêtement phono-absorbant

#### Eaux usées: Budget 2016: 9.3 MCHF. -5.4 MCHF

Pour mémoire, la planification du réseau primaire d'assainissement vise à augmenter l'efficacité économique et environnementale du secteur par la concentration progressive des capacités d'assainissement du canton dans quatre STEP performantes : Aïre, Bois-de-Bay, Chancy et Villette. Sur la base de ce plan directeur à long terme, le Budget 2016 prend en compte l'achévement de la construction de la nouvelle STEP de Chancy (2.3 MCHF), le raccordement à cette STEP du bassin versant de l'ouest d'Avully afin de permettre la suppression de la petite et ancienne STEP d'Avully-Gennecy et la poursuite des études de détail pour l'adaptation et l'extension de la STEP de Villette.

### Valorisation des déchets : Budget 2016 : 15.9 MCHF, +7.7 MCHF

Investissements annuels minimum nécessaires au maintien des installations en état de fonctionnement et au respect des normes de rejets en vigueur (2.2 MCHF), l'achat d'une drague et d'un bateau de travail (3.0 MCHF), l'extension du bâtiment d'accueil (3.0 MCHF), Les prévisions comprennent également les frais d'études pour le projet Cheneviers IV (7.7 MCHF).

### Télécom: Budget 2016: 8.3 MCHF. -7.5 MCHF

Construction et raccordement du réseau dont 27.3 MCHF pour FTTH, desquels viennent se déduire 22.2 MCHF de participations Swisscom et 1.1 MCHF pour le B2B

### Géothermie: Budget 2016: 8.0 MCHF, +5.8 MCHF

Poursuite de la 1ère phase qui consiste à l'acquisition, l'analyse et la valorisation de données géophysiques 3D sur les cibles déterminées.

# Services partagés: Budget 2016: 21.8 MCHF, -0.3 MCHF

- Systèmes d'information : 12.4 MCHF qui comprennent le projet Système d'Information de Références Spatiales et le projet logistique d'Achat de Matériels Industriels.
- Equipements, bâtiments et services: 7.7 MCHF, notamment le projet EquiLibre et l'extension de la crèche.
- Logistique & ateliers : 1.7 MCHF principalement alloué au renouvellement de véhicules.

# Investissements financiers: Budget 2016: 8.8 MCHF,

- Projets éoliens 6.9 MCHF, dont 1.5 MCHF pour ennova et 5.2 MCHF pour des participations dans de la mini-hydro en Europe.
- Pôle Bio SA (5.0 MCHF).
- éco21 (1.5 MCHF), financement de clients dans le cadre des plans d'actions Optiwatt, Eclairage performant et Communs d'immeuble.
- Maîtrise de l'énergie (1.3 MCHF), pour le financement de contrats de performance énergétique (CPE).
- Dissolution partielle de la créance d'EnBW en lien avec le contrat d'approvisionnement sur la période 2015-2024 (-5.8 MCHF).